

Paris, le 21 septembre 2011

Note à l'attention de

**Mesdames et Messieurs les Délégués
Régionaux**



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 96

Objet : Note technique LABEX 2

Le second appel à projets Labex motive à nouveau très fortement la communauté scientifique et il semble probable que le CNRS sera impliqué, en qualité de coordinateur ou de partenaire, dans un grand nombre de projets. Le Collège de direction examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront soumis et identifiera ceux auxquels il apportera un soutien scientifique.

Le retroplanning pour l'élaboration des lettres de soutien pourrait être le suivant:

- **Soumission électronique des dossiers LABEX 2 : mercredi 12 octobre**
- **Transmission d'une copie des lettres de soutien aux porteurs de projets au plus tard le mardi 11 octobre**
- Préparation des lettres de soutien par la DASTR du **6 au 10 octobre**. Ces lettres sont adressées aux responsables des établissements coordinateurs et signées par le directeur de l'institut référent et le DSR avec copie au DR pilote, et envoyées par courrier postal
- **Examen par le CD lors de sa réunion du mercredi 5 octobre**. L'élément indispensable pour l'examen en CD est la description scientifique du projet (document B du dossier de soumission)
- Date limite de dépôt sous l'espace partagé OCS des projets souhaitant une lettre de soutien : **lundi 3 octobre midi**. Les éléments indispensables pour l'enregistrement du projet sont l'acronyme et l'intitulé du projet, le nom du porteur scientifique, le nom de l'établissement coordinateur, les unités CNRS impliquées, le rattachement à un IDEX, dossier en re-soumission ou non et l'Institut référent

Par ailleurs, le calendrier extrêmement contraint ne permet pas au CNRS d'instruire de manière exhaustive les éléments quantitatifs demandés et de prendre en pleine responsabilité des engagements en matière d'apports de l'établissement, notamment en personnel, avant la date de dépôt, c'est-à-dire sur la base de dossiers parfois incomplets et sans vision globale de l'ensemble des demandes.

En conséquence, **le CNRS a fait le choix de signer les fiches A2 avec la mention « sous réserve de négociations des apports CNRS à l'issue des résultats de l'appel »**. Les informations contenues dans les fiches A2 ne constituent en aucune manière un engagement du CNRS, mais sont des éléments estimés nécessaires à l'évaluation du projet.

A l'issue du processus de sélection, le CNRS participera évidemment aux négociations de consortium qui permettront de préciser et valider les engagements quantitatifs de chacun des partenaires.



Xavier Inglebert

Directeur général délégué aux Ressources



Joël Bertrand

Directeur général délégué à la Science

Copie :

Les directeurs d'Instituts